

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**Intéressés par une demande de dérogation mineure
concernant l'immeuble situé au 22, rue Church**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le sousigné directeur général, adjoint de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 177-01 et tel qu'indiqué dans la grille de spécification, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 juillet 2023 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Luskville, au 2024, route 148 à Pontiac.

La demande de dérogation mineure est adressée dans le cadre d'une recherche de conformité pour la marge latérale, arrière et pour une construction d'un nouveau bâtiment.

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin de régulariser la marge latérale à 0,90 m au lieu de 2,0 m et la marge arrière à 1,05 m au lieu de 2,0 m comme prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage 177-01.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 22^{ème} jour du mois de juin de l'année deux-mille-vingt-trois.




M. Louis-Alexandre Monast
Directeur général, adjoint et greffier, secrétaire - Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 22^{ème} jour de juin deux-mille-vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^{ème} jour de juin deux-mille-vingt-trois.



M. Louis-Alexandre Monast
Directeur général, adjoint et greffier, secrétaire - Trésorier